



L'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Joyeux Noël et prenez soin de  
VOUS...

Bonne et Heureuse Année 2025 !

# Sommaire

## Edito du Maire

---

1. Des vœux !

## Actualités

---

5. Revue de projets
11. Illuminations de fin d'année
12. Repas des aînés
13. Cérémonie du 11 novembre
21. Les piles de bois en forêt
23. Recensement de la population et présentation des agents recenseurs

## Aménagement

---

24. Travaux du futur atelier municipal
26. CCSL : vers le début des travaux

## Communiqués

---

27. Le Service National Universel (SNU)
29. Bilan action chats « libres »
31. Peut-on enterrer son animal dans son jardin ?
33. Le frelon asiatique
35. La Maison du Mieux Vivre
37. Aides à la rénovation énergétique
38. Rappels
39. Rendez-vous avec un élu
40. Informations pratiques

# Des vœux !

Nous voilà au carrefour de deux années, période de fêtes, et période de vœux ... pour l'année qui arrive.

Spontanément, conscients de ce qui nous entoure, nous pensons évidemment, à la paix (il y a tant de guerres, y compris en Europe), et à notre adaptation aux changements climatiques (nous adapter au nouveau climat, et changer nos façons de vivre pour maîtriser le réchauffement de la planète) que les catastrophes naturelles qui s'enchainent nous prouvent la réalité.

Et, nous pensons aussitôt à notre inconscience collective française à vivre nettement au-dessus de nos moyens (le budget de l'Etat est annuellement en déficit d'un tiers, voire plus en 2024, avec plus de 150 milliards de dépenses financées par de la dette !!!), et à notre inconscience fautive à être incapables de surmonter nos différences dans notre intérêt à tous.

Et cela affecte la vie du pays tout entier, la vie de nos collectivités, les finances de toutes les institutions publiques à tous les niveaux de notre organisation institutionnelle et administrative.

### **Vivons en républicains et démocrates**

Nous avons à plusieurs reprises rappelé – dans ces colonnes – quelques grands principes constitutionnels (la Constitution étant la règle suprême de notre « vivre ensemble » dans un Etat de Droit qui est la première garantie de tous les droits).

La souveraineté : « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

Ainsi, aucun individu, aucune organisation quelle qu'elle soit ne peut prétendre s'exprimer et agir au nom de la France et/ou au nom des français.

La démocratie repose sur des règles qui garantissent au peuple sa libre expression et sa liberté à choisir ses représentants.

C'est le cas pour l'élection des représentants de la nation au Parlement.

Dans le bulletin précédent, nous avons rappelé les résultats des dernières élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Avec mon total respect envers la sensibilité de chaque habitant de Serre, je dois affirmer ce que chacun sait : aucun groupe politique n'a obtenu une majorité absolue à l'Assemblée Nationale ! C'est un fait. Et ce fait, n'en accablons, ni le mode de scrutin, ni la Constitution ! C'est un fait qui traduit simplement l'éclatement du corps électoral.

Cette situation nouvelle, ou bien les partis politiques en font une atomisation irréductible qui bloque tout fonctionnement institutionnel et toute action au service de l'intérêt général, ou bien les partis politiques en prennent acte, et – renonçant à la plénitude de leurs orientations – recherchent activement celles qui peuvent être source de consensus pour une majorité la plus large possible.

Ce n'est pas la Constitution qui n'est pas adaptée à la situation, ce sont les partis politiques qui ne sont pas à la hauteur de cette situation ; car chacun sait que dans notre beau pays, autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, beaucoup plus de choses nous rassemblent, que de choses nous divisent. C'est vrai au Parlement, c'est vrai dans nos assemblées locales.

Rappelons simplement aux responsables politiques qui n'ont pas compris cela, qui font peu de cas de l'intérêt général, rappelons leur l'adage selon lequel « les mauvais ouvriers ont toujours de mauvais outils » ; ainsi ce n'est pas la Constitution qui n'est pas adaptée.

Enfin dans ce bref propos qui nous fait rappeler quelques traits essentiels de notre vie publique collective, nous ne pouvons passer sous silence la nécessité de faire vivre notre vie démocratique en faisant appel à l'intelligence des citoyens, en analysant les situations, en bâtissant des solutions objectives ; ceci ne peut se satisfaire de dogmes ou vérités établies, pas plus que de manichéisme à l'égard des idées et des personnes.

Bref, quand s'emploiera-t-on à élever le débat politique en faisant plus appel à la raison des citoyens qu'à leur passion ?

Ceci me conduit naturellement à insister sur le troisième pilier de la vie d'une République démocratique : l'indépendance de la justice.

Il s'agit là d'un principe vital en démocratie. La justice ne doit dépendre ni du pouvoir (législatif et exécutif) ni de l'expression collective populaire à la merci de l'émotion dont on sait à quoi elle conduit. Une justice sereine ne s'accommode pas plus des injonctions du Pouvoir que des dérives des « tribunaux » médiatiques et populaires !

### **Prenons conscience de l'état financier du pays**

Sujet longuement évoqué dans notre précédent bulletin, il a depuis largement occupé et saturé l'actualité.

3200 milliards de dette accumulée !

Plus de 150 milliards de déficit annuel du budget de l'Etat ! (Soit un budget déficitaire de plus de 30%).

Comment a-t-on fait pour en arriver là ?

Par laxisme, par facilité, par irresponsabilité ...grâce à la protection de l'euro !

Et n'opposons pas plus la crise financière de 2008, que la crise du Covid de 2020 !

Tous les pays européens les ont connues sans laisser filer ainsi les choses de manière catastrophique. C'est peu dire, qu'arrivé à ce stade, notre pays est financièrement « désarmé » !

Et s'il ne faut pas céder à la panique qui ne mène à rien, il est urgent de ne pas céder aux propos de ceux qui soutiennent que la situation n'est pas si grave... comme ils le feraient aveuglement à la proue d'un bateau en train de sombrer.

Oui, la situation est très grave ; car combler ces 150 milliards d'euros, et plus, de déficit annuel va demander d'énormes efforts, d'énormes réductions de crédits (sans parler des 3200 milliards de stock de dette à rembourser... Car il y a des créanciers, souvent étrangers, qui n'imaginent pas un instant effacer notre dette), d'énormes efforts fiscaux (ce fut une folie de supprimer des impôts alors que le Gouvernement et le Parlement ont été incapables de réduire les charges publiques), énormes réductions de moyens pour la plupart des services publics ! (on n'efface pas 150 milliards de « trou » annuel d'un coup de baguette magique).

Et, évidemment ça va ralentir la croissance économique d'autant, simplement parce que notre PIB actuel est financé artificiellement à hauteur de 150 milliards par an.

Partageons cette prise de conscience et demandons régulièrement des comptes à l'Etat et aux parlementaires.

### **Et adaptons nous au niveau local**

Si j'évoque de manière approfondie le fonctionnement de nos institutions, et les difficultés budgétaires de notre pays, c'est parce que tout impacte la vie des Collectivités locales qui vivent et agissent dans le cadre fixé par le législateur et au sein d'un système financier fait d'interdépendance et cela d'autant plus que la fiscalité directe locale

(Région, Départements, Communautés et Communes) a été largement démantelée.

Ainsi, les Régions et les Départements voient la presque totalité de leurs ressources accordées par l'Etat, et à un niveau moindre pour les Communautés. Seules les Communes ont conservé leur autonomie fiscale mais avec un panier fiscal privé de la taxe d'habitation en « faveur » de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Durant l'automne chacun a pu avoir écho de la controverse entre Etat et Collectivités, l'Etat laissant entendre que l'aggravation de la dette serait le fait des collectivités. (A cet égard, soulignons deux choses : dans la dette publique globale, la part des collectivités locales représente moins de 9% ; par ailleurs, la dette des collectivités est assurée de son remboursement qui est prévu dans les budgets qui doivent toujours être votés à l'équilibre).

Ensuite, vous avez eu écho des mesures restrictives imposées aux collectivités mises à contribution pour redresser la situation des finances publiques, dans le Projet de Loi des Finances pour 2025, projet de loi dont on ne sait pas à l'heure de la rédaction de ce texte ce qu'il deviendra après le vote de la motion de censure (à suivre...).

Mais quoi qu'il advienne, tôt ou tard les collectivités seront, d'une manière ou d'une autre, mises à contribution pour redresser les finances publiques, l'Etat ne pouvant plus s'en sortir seul !

A ce stade, ce qu'il faudrait pour une claire lisibilité par tous, c'est une grande conférence sur les finances publiques fixant un objectif de redressement à atteindre ; son rythme, et ses modalités de mise en œuvre précisant la contribution de chaque strate publique... sans retour en arrière ! (entre 2012 et 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement des Communes et intercommunalités a été substantiellement réduite pour redresser les finances publiques ! Or, sept ans après, la dette s'est accrue de 1000 milliards d'euros !).

Cette participation à venir imposera de toute façon une réduction des interventions des collectivités, un ralentissement de l'équipement des territoires, et sans doute une contribution accrue des contribuables et usagers.

### Et pour Serre les Sapins ?

Notre Commune s'inscrit bien sûr dans le contexte décrit ci-avant... avec toutes les conséquences prévisionnelles.

A ce jour, nous devons intégrer que les investissements en cours seront moins subventionnés que nous l'avions envisagé.

Par ailleurs, nous devons intégrer dans nos prévisions le moindre remboursement de la TVA de nos investissements tel que c'est prévu dans le projet de loi de finances actuellement « en panne » législative.

Et reprenant les termes utilisés dans le Bulletin de septembre, j'attire votre attention sur la revue de projets présentée ci-après, revue de projets dont il convient de mesurer qu'elle atteint la limite haute des capacités financières de la Commune. Cet engagement très volontariste impacté par une réduction des concours extérieurs, impose d'ajuster notre stratégie financière.

Ainsi, nous procédons à une révision de notre prospective budgétaire afin d'adapter notre recours à l'emprunt (prêt durable et prêt relais) à la hauteur des opérations engagées.

Nous travaillons à la détermination d'un recours à l'emprunt majoré, à la durée d'amortissement pertinente, nous permettant de mener à bien tous les projets engagés et d'en supporter le coût dans la durée... au besoin en majorant modérément la fiscalité comme indiqué dans nos orientations budgétaires successives depuis la suppression de la taxe d'habitation (qui a entraîné une réduction de 700 000 € des prélèvements fiscaux à Serre les Sapins).

Le plan de financement des investissements communaux en cours, et l'éventuel recours à la fiscalité seront – comme d'habitude – présentés et expliqués dès que possible dans le Bulletin d'Informations Municipales.

### Joyeux Noël et bonne année à tous !

Pour conclure, je reprends ici le message de vœux adressé affectueusement aux aînés de notre Commune par le Conseil Municipal et par le CCAS, pour en faire des vœux à toutes et à tous.

« C'est dans un monde aux tourments nombreux que nous voyons arriver Noël et Nouvel An, les fêtes de fin d'année.

Oui, notre monde est fou, fou de guerres qui ne résolvent rien pour les uns, ou qui ne sont que volonté de domination et d'annexion pour les autres, guerres qui risquent toujours de dégénérer en conflits plus larges.

Et notre monde est aussi fou d'inconscience et d'irresponsabilité, qu'il s'agisse de la mauvaise gestion des finances publiques particulièrement dans notre pays, ou qu'il s'agisse de nos résistances aux changements que nous imposent pourtant les dramatiques évolutions du climat et leur cortège de catastrophes.

Dans les deux cas, nous nous défaussons sur les jeunes générations qui devront, elles, « payer la note » !...

Ce n'est manifestement ni raisonnable, ni responsable.

Ces considérations doivent sans cesse nous faire mesurer pleinement la chance que nous avons de vivre dans une Europe Occidentale en paix, et dans un pays au niveau de vie élevé et aux solidarités fortes (évidemment sans jamais oublier ceux qui sont vraiment démunis et ceux qui connaissent des difficultés particulières ou la maladie).

Mais ce contexte et ce qu'il a de sombre, nous font former – en vue de la nouvelle année – des vœux de paix, et des vœux de clairvoyance et de responsabilité collectives ... pour ce qui est essentiel, pas pour ce qui nous en détourne par de mesquines et secondaires actualités quotidiennes.

Vivons intensément cette période de fêtes et de vœux qui ravive les liens d'amitié et d'affection.

Que ces fêtes de fin d'année vous offrent autant d'occasions de vivre des instants très forts en famille et/ou entre amis.

A toutes et à tous, j'adresse de très sincères vœux de Joyeux Noël, et d'ores et déjà, de bonne et heureuse année 2025 ! »

Gabriel BAULIEU  
Maire

# Revue de projets

L'action municipale est d'abord quotidienne pour assurer le bon fonctionnement des services et pour répondre aux exigences de l'actualité.

Mais l'action municipale, c'est aussi agir pour l'aménagement et l'équipement de la commune à travers des projets dont l'issue s'inscrit dans le temps avec des délais plus ou moins longs en fonction de leur nature et/ou de leur complexité.

Afin d'esquisser des perspectives, en vue du mandat municipal 2020/2026, nous vous avons proposé un projet pour Serre les Sapins. C'est ce document, appelé évidemment à être adapté, qui guide nos décisions. De surcroît, ce sont les conditions et les capacités financières qui -au fur et à mesure- fixent le niveau d'engagement et donc de réalisation des différentes opérations envisagées.

Au fil du temps il est apparu utile de faire un point régulier sur l'état d'avancement des projets ; tel est l'objet de cette revue.

### (GBM : Grand Besançon Métropole)

#### Extension du cimetière

Comme exposé précédemment, cette opération est quasiment achevée. Elle doit néanmoins être finalisée juridiquement après une enquête publique qui doit être diligentée prochainement par GBM qui assume temporairement cette compétence (création et extension de cimetière). La démarche se prolonge après que l'Agence Régionale de Santé ait demandé que le plan d'aménagement soit modifié. Ainsi, un nouveau plan d'aménagement a été mis au point. Il a été validé par l'ARS et approuvé par le Conseil Municipal le 6 février 2024. Les travaux d'extension seront quant à eux programmés au rythme des besoins. Ainsi, une nouvelle tranche de caveaux a été construite durant l'automne 2022. Et, la construction de nouveaux columbariums a été réalisée à l'automne 2023. Mais pour achever le processus formel d'extension, il importe désormais de mener à bien l'enquête publique à venir.

#### Rénovation des murs du clocher et de la façade sud de l'église

L'étude diagnostic est réalisée ; ce dossier est travaillé en relation avec les services de GBM. Toutefois, comme il n'y a pas d'urgence signalée, cette opération était suspendue aux capacités de la commune à porter cet investissement ; après chiffrage des projets prioritaires, la mise au point de la section d'investissement dans le cadre du budget de 2023, a permis d'y inscrire cette opération. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée par le Conseil Municipal le 6 février 2024 (le Cabinet Blondeau Ingenierie). La consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux est achevée. Les offres reçues sont en cours d'analyse avant l'attribution des marchés.

#### Rénovation des parois du Centre Médico-Social

L'opération a été conduite à son terme avec amélioration énergétique.

## **Création d'une nouvelle zone urbaine Aux Tartres**

Située entre les rues de Blanchot, des Charrières, le chemin de Velle aux Chênes et l'Allée de la Ménère, cette zone a été classée constructible lors de la dernière révision du POS et sa transformation en PLU en 2014.

Le projet dans son principe a été formalisé par une délibération du conseil municipal de juillet 2020.

Les premières études ont été réalisées avec les services compétents de GBM, le groupe de pilotage préconisant la réalisation d'une ZAC avec déclaration d'utilité publique ; mais peut-être que la formule « plan d'aménagement » sera suffisante.

Le diagnostic archéologique a été réalisé et ses conclusions n'imposent aucune contrainte particulière.

Et c'est une procédure appropriée qui permettra de faire passer cette zone de 2AU à 1AU dans le PLU. Enfin, le temps est venu de confier l'aménagement de cette zone à un opérateur compétent. C'est la démarche que nous avons engagée avec la société Territoire 25 à laquelle la commune a adhéré par délibération du 4 juillet 2023. Ce sont désormais les services de T25 qui sont chargés des études préalables à la réalisation du projet. Dans le même temps la question de l'acquisition des fonciers doit être étudiée.

## **Projet de bâtiment à Combe à la Vaux**

La procédure d'acquisition du terrain est terminée depuis de nombreux mois. Le terrain de Combe à la Vaux de près de deux hectares est propriété de la commune.

Sur toute la parcelle réservée au PLU, les études préalables ont été menées à leur terme:

Une étude confiée aux services de GBM a permis d'arrêter un projet d'aménagement de l'espace dans l'esprit le plus pertinent possible. (Voir bulletin de mars 2023)

Ainsi, les choses sont arrêtées en retenant les idées suivantes : l'ensemble de l'espace à aménager devra être isolé des secteurs bâtis environnants par un écran végétal qui pourrait être partiellement constitué d'arbres fruitiers ; l'atelier-garage trouve sa localisation dans la partie haute de la parcelle ; l'espace affecté à un bâtiment à vocation sportive est tel qu'il pourra accueillir un gymnase ; il en résulte un petit solde d'espace non affecté en plus de l'exutoire d'eaux pluviales à prévoir.

Techniquement le diagnostic archéologique a été réalisé, les conclusions étaient négatives. Les études de sol ont également été réalisées. Les études préalables de GBM étant terminées, l'équipe de maîtrise d'oeuvre a été désignée (cabinet ARCHI+TECH). Elle a établi l'avant-projet sommaire relatif à l'atelier garage communal dans une enveloppe financière fermée.

Le permis de construire est accordé et la consultation pour l'attribution des marchés menée à bien. Les marchés de travaux ont été attribués par le Conseil Municipal le 7 mai dernier. La réunion de lancement avec tous les intervenants le 6 juin a permis d'établir le calendrier opérationnel. Le chantier a débuté après les vacances avec réalisation des terrassements et installation des réseaux provisoires. Désormais le bâtiment a pris forme et devrait être terminé pour l'été.

## **Projet sportif A Bonney**

Après l'échec du projet de terrain de football synthétique intercommunal, nous avons recentré nos préoccupations sur l'éventuelle mise aux normes du terrain de football situé A Bonney.

Mais il était nécessaire de faire précéder tout éventuel projet d'une étude d'aménagement global de tout l'espace dédié aux activités sportives dans ce secteur (selon le PLU). C'est cette étude confiée à GBM qui devait préciser ce qu'il était possible d'aménager sur cet espace.



Un premier rendu a établi que l'espace n'était pas suffisant pour y aménager un terrain de foot aux normes de la Ligue, requises pour les compétitions des équipes les mieux classées.

Cependant, une réunion de travail avec les dirigeants du club de football du secteur (FCGB), a mis en évidence qu'il était possible d'y aménager un terrain d'entraînement et de compétition notamment pour toutes les équipes d'enfants et d'adolescents que compte le Football Club du Grand Besançon. A la lumière de ces éléments, il convenait d'approfondir les études. Elles ont été menées à bien avec un élément directeur constitué d'un projet de création d'un petit terrain synthétique et vestiaires pour répondre aux besoins du club, le solde de l'espace permettant d'y conserver un terrain de foot en herbe ouvert, plus éventuellement un espace de loisirs.

Désormais, les services de GBM sont chargés de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour la création du terrain synthétique et du terrain en herbe ; en même temps, nous avons analysé les offres reçues au cours de la consultation auprès de constructeurs spécialisés pour la fourniture de locaux préfabriqués pour les vestiaires-sanitaires. Et le marché a été attribué par le Conseil Municipal à la société GARDAVAUD de Valdahon. Il faudra encore plusieurs mois pour obtenir le permis de construire correspondant.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, la partie du terrain qui était propriété privée a été acquise par la commune.

### **Extension du pôle santé et construction d'une maison médicale**

C'est dans le secteur du pôle médico-social de François/Serre, rue de la Machotte, que conformément au PLU, nous avons réalisé une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone dédiée au médical et au social.

Cette étude confiée aux services du Grand Besançon est terminée; elle doit être suivie d'une modification de classement de la zone au PLU (2AUe en 1AUe), selon une procédure appropriée.

Mais d'ores et déjà, l'approfondissement de la réflexion a permis de recueillir des manifestations d'intérêt à s'installer sur ce site de la part de plusieurs praticiens. Et un premier projet de maison médicale de trois cabinets est éventuellement envisagé sur la partie constructible du terrain à proximité du CMS. Ce projet est porté par AKTYA (Société d'investissement immobilier dont GBM est membre) mais se heurte toujours à des coûts prévisionnels trop élevés.

Dans le même temps, nous avons progressé quant à l'aménagement du Pôle Santé. Le Conseil Municipal a voté l'entrée de la commune au capital de la Société Publique locale Territoire 25 qui l'a accepté. Ainsi c'est cette SPL qui engage les études relatives à l'aménagement et à l'extension du Pôle Santé. Il sera prochainement procédé à l'acquisition du foncier avec le concours de l'Etablissement Public Foncier.

### **Projet de création d'un skate park**

Comme en témoigne la pratique de ces sports par des jeunes sur différents sites du village, un skate park est le bienvenu.

L'étude de faisabilité du projet à proximité du magasin Croc' Nature a conclu favorablement. Les expertises nécessaires pour réaliser ce type d'aménagement ont été mobilisées. Par suite, la construction du skate park est achevée, l'attribution des marchés de travaux ayant été réalisée par le Conseil Municipal le 4 juillet 2023. (Entreprise NGE Paysages et DEXS SARL). Depuis plusieurs mois maintenant les skateurs et patineurs de tous âges ont pris possession des lieux ! Ce sera une totale satisfaction si aucun utilisateur incorrect ne cause de préjudices au voisinage ! Ce nouvel équipement a été inauguré en présence de

Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental le 16 novembre dernier.

### **Projet de programme photovoltaïque**

Nouvelle déclinaison de ce que nous amorçons depuis plusieurs années, particulièrement autour de la Maison du Mieux Vivre, afin de contribuer à la gestion des transitions, ce projet photovoltaïque doit consister à installer des panneaux photovoltaïques sur un maximum de sites communaux.

Une mobilisation des habitants et des chefs d'entreprise propriétaires d'immeubles est aussi envisagée pour donner à cette évolution la portée la plus grande possible. (Projet présenté le 26 mars lors de la réunion publique sur les ZAER).

Le pilotage de l'opération était confié à GBM pour la partie « études » qui est achevée ; les modalités de réalisation ultérieure seront arrêtées à la lumière des conclusions des études avec le concours de sociétés compétentes dans ce domaine (SEDIA et NOVEA) qui étaient missionnées pour ce faire.

Désormais, nous travaillons prioritairement sur deux axes :

- Organiser un groupement d'achat de panneaux, ouvert à la population pour satisfaire les besoins simples (plug and play). Cette organisation en cours est confiée à la société Territoire 25.
- Mettre au point le projet d'installation de panneaux sur les bâtiments communaux.

### **Extension et gestion forestière**

Comme exposé dans de précédents bulletins, la forêt communale est agrandie d'environ 6 hectares achetés au Département (surface contigüe à la forêt de la Ménère et située sur le territoire de Besançon).

Par ailleurs, un nouveau plan de gestion de 20 ans (2024-2043) a été approuvé par le Conseil

Municipal le 12 mars 2024, plan de gestion arrêté par Monsieur le Préfet le 2 août 2024.

### **Accueil d'Escapa'd**

Comme annoncé, cette société agissant dans le domaine du sport santé s'est installée à proximité du magasin Croc' Nature.

Une convention a été passée avec elle (par les communes de Franois/Serre et le SIVOM) pour favoriser une collaboration avec les associations et clubs locaux.

Par ailleurs, deux médecins se sont installés dans les locaux d'Escapa'd et répondent ainsi à un besoin qui devenait pressant.

C'est cette installation qui a conduit le Conseil Municipal à abandonner le projet de construction d'une salle de sport-santé. En effet, ESCAPA'D offre au public (directement ou via les associations locales) des espaces spécialisés et l'accompagnement professionnel requis.

### **Autres projets à faire progresser**

Repositionner quelques raccords aux réseaux rue du Stade (opération réalisée), action auprès des entreprises pour tenter de mieux fixer des emplois locaux, travailler en comité consultatif à la promotion et à l'accompagnement des transitions, tenter d'organiser davantage de services de proximité.

A cet égard nous avons répondu favorablement à la demande du boucher traiteur de Franois qui, manquant de place, a décidé de s'installer à Serre les Sapins, rue de la Machotte. C'est la commune qui a vendu le terrain nécessaire à cette installation. La construction du bâtiment a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la société créée par les époux DEFRET qui ont ouvert ce nouvel établissement le 2 novembre 2023...avec nos vœux de plein succès.

Et c'est dans le même esprit, animés par la même volonté d'accueil de services de proximité, que le Conseil Municipal a décidé en juillet 2023 d'acheter le local commercial

occupé antérieurement, rue de la Machotte, par les motos Meullenet. L'objectif de cette acquisition est clair : favoriser l'installation à Serre les Sapins d'un commerce ou de services de proximité.

L'opération d'acquisition a été menée à son terme. Il convient désormais de travailler à la recherche d'un commerce/service utile à la population, intéressé par une installation à Serre les Sapins. A cet effet une étude d'opportunité/faisabilité a été confiée à un bureau d'étude spécialisé dans le commerce.

Ses conclusions sont claires : il y a dans cette cellule commerciale située à Serre les Sapins un potentiel à y créer une supérette.

De premiers contacts sont pris dans ce sens.

### **Maitrise de la circulation de transit, et de la vitesse des véhicules**

Voilà une question récurrente qui nous mobilise depuis des années. Les avancées sont considérables.

Certains se rappelleront de notre totale mobilisation pour obtenir la création de la RD 75 en tant que route de desserte (et non de rocade de Besançon) avec l'aménagement des giratoires et du passage piéton souterrain. Ce fut déterminant pour alléger la circulation sur les rues de la Machotte et de la Faye et pour permettre un développement économique à Serre les Sapins.

Plus tard, nous avons agi pour réduire la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine avec l'installation d'écluses sur la RD 465 et de feux tricolores au carrefour RD 465/RD 108. L'effet en est très net.

Plus récemment, c'est à la problématique de la tranquillité et de la sécurité au cœur du village ancien que nous nous sommes attaqués...avec la multiplication de plateaux surélevés ayant un double objectif: ralentir la vitesse de circulation des véhicules, et inciter les

véhicules en transit à choisir un autre itinéraire. Les deux objectifs sont atteints.

...avec un effet secondaire rue des Orbeux qui a supporté un transfert de circulation pour éviter les dispositifs au centre du village, et un constat rue de la Gare où les véhicules disposant d'une courte ligne droite n'y respectaient pas les limitations de vitesse.

Par conséquent, nous avons décidé de doter ces deux rues de plateaux surélevés, un rue des Orbeux, et un rue de la Gare (au carrefour de la rue Combe au Roucheret) qui sont installés depuis quelque temps désormais, et qui produisent les résultats attendus.

**Alerte** : Nous avons fait part de notre désaccord quant au rétrécissement des voies d'accès au rond-point de Pirey pour en faciliter la traversée par les cyclistes (qui est un vrai problème). Or, nous savons qu'une telle disposition engorgerait la circulation sur les RD 70 et 75 et provoquerait une recrudescence de la circulation de transit entre Pouilley et Châteaufarine !

### **Une urgence moins pressante pour l'Ecole**

Il est très difficile de prévoir l'évolution des effectifs d'enfants à scolariser à l'Ecole communale. Ainsi la proportion d'enfants supplémentaires à scolariser en fonction des constructions dans la ZAC a été très différente selon les tranches.

Toujours est-il que c'est à la veille de l'été 2023 que nous avons appris l'ouverture d'une classe supplémentaire dans notre Ecole compte tenu des effectifs inscrits.

Plutôt que de redistribuer les surfaces conséquentes de l'Ecole, il a été décidé d'ajouter un espace supplémentaire, par décision du Conseil Municipal du 4 juillet 2023. Et, à la rentrée du 4 septembre 2023 une nouvelle salle de 60 m2, sous la forme d'un bungalow loué était disponible. Depuis il convient de réfléchir aux modalités selon lesquelles cette nouvelle surface d'éducation

pourrait être pérennisée...éventuellement en procédant à une nouvelle extension du bâtiment de l'Ecole. Cette éventualité ne pourra pas trouver sa programmation au cours du mandat municipal actuel (budget d'investissement déjà saturé).

En outre, les dernières perspectives relatives aux effectifs à scolariser semblent indiquer que la nécessité de ces nouveaux locaux ne sera peut-être pas confirmée.

Gabriel BAULIEU  
Maire

## Illuminations de fin d'année

Noël approchant, la mise en place des illuminations de Noël a été effectuée le mercredi 4 décembre et celles-ci resteront en place jusqu'au 11 janvier 2025.

La société CITEOS a été mandatée pour effectuer cette tâche avec l'aide du service technique de la commune.

Julien CUENOT  
Conseiller municipal



## Repas des aînés

L'équipe municipale et les membres du CCAS ont participé le 7 décembre à un moment de convivialité avec nos aînés.

Un repas festif nous a réunis à La Belle Epoque dans une ambiance musicale et les danseurs ont profité de la piste.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Florence FARUCH  
Vice-Présidente du CCAS



## Cérémonie du 11 novembre 2024

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée par un agréable temps d'automne. L'assistance, assez nombreuse a ensuite pu échanger devant le verre de l'amitié en mairie.

Ce temps du recueillement, doit être le moment où l'on doit se souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la France au cours de

toutes les guerres et opérations extérieures d'hier et d'aujourd'hui.

Les drapeaux de la commune et du groupe OD étaient portés par Romain et Thibaut. Ils étaient accompagnés par Célestin, jeune homme du village effectuant un Service National Universel (SNU).



Le dépôt de gerbe



Discours du Maire



Les porte-drapeaux et Célestin (SNU)

Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint  
Réfèrent défense

# Commémoration du 11 novembre 1918

## DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MAIRE DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS

« Mesdames, Messieurs,

Il y a 106 ans, à 11 h 00 les clairons sonnent le cessez le feu sur tout le front, dans toutes les tranchées !

Partout, en France, les cloches des églises sonnent !

Partout c'est un immense soulagement, partout c'est la joie cruellement assombrie du manque de tous ceux qui ne sont plus là,... ou tellement amoindris !

La guerre, la guerre est enfin finie !

Cette grande guerre de 1914/1918 qui a dépassé toutes les autres par son ampleur, par son intensité, par ses victimes innombrables, par son impact socio-économique durablement catastrophique, et par les bouleversements géopolitiques sans égal qui en résultent ! ...

—————

Quatre ans, et quelques mois plus tôt...

Nous sommes le 28 juin 1914 à Sarajevo.

Un soleil éclatant, une foule pressée, avide, qui se bouscule pour mieux apercevoir la longue voiture découverte de l'archiduc François Ferdinand, héritier présomptif de la couronne de l'empire austro-hongrois.

Soudain, des coups de feu proviennent de cette foule – l'archiduc, dans sa belle automobile, s'effondre – Assassiné !

L'acte d'un fou ? On a pu le croire.

Or, les coups de feu de Gavrilo Princip, serbe de Bosnie, vont se trouver à l'origine de l'une des plus effroyables tragédies de tous les temps. C'est de la Première Guerre mondiale que notre destin est issu.

Sans elle, et les conditions qu'elle a créées, l'Histoire n'aurait pas changé de visage : Hitler

et Staline n'auraient jamais conquis le pouvoir et cette guerre de 14-18 est vraiment le résultat de Sarajevo qui a provoqué d'abord des déclarations de guerre, et puis l'engrenage qui a engagé dans le conflit de nombreux pays au nom des alliances qui structuraient les deux blocs.

C'est ainsi que de nombreux pays se sont trouvés entraînés dans une spirale infernale, car ce début de conflit, esquisse plus de quatre années de guerre, de guerre affreuse et meurtrière...

Feuilletons brièvement le calendrier de ces quatre années :

→ 1914, où l'enthousiasme des premiers jours disparut rapidement après les premiers échecs, après la bataille de la Marne vitale et gagnée in extremis, après la course à la mer (du Nord) pour un vain contournement, après l'immobilisation du front dans les tranchées, et après déjà tant de morts (27 000 durant la seule journée du 22 août 1914... soit autant que pendant toute la guerre d'Algérie !).

→ 1915, l'année sanglante : Soissons, la Champagne, l'Artois, les Eparges, le Vieil Amand, l'Hartmannswillerkopf, l'Argonne.

→ 1916, l'année terrible, de Verdun à la Somme

→ 1917, l'année trouble, le chemin des Dames, les mutineries, ... Mais Clémenceau est nommé Président du Conseil, et les américains s'engagent dans la guerre !...

→ 1918, l'année de la victoire, mais aussi l'année de tous les dangers avec une nouvelle offensive allemande qui faillit être décisive, offensive « soutenue de fait » par la paix séparée de la Russie à Brest-Litovsk, qui libère l'Allemagne du front Est.



Mais l'Allemagne craque, et les américains arrivent en nombre... Les Alliées deviennent les plus forts !

---

Et nous voilà à l'automne 1918 ; le dimanche 15 septembre, le Feldmarshall von Hindenbourg et le quartier Maître Général Ludendorff sont formels. Ils font dire au Chancelier à Berlin qu'il n'y a plus d'illusions à se faire sur la situation : *« Nous avons subi de grands échecs, perdu beaucoup d'hommes et de matériel ; il n'y aura pas d'offensive avant un temps indéterminé. »*

Dans le même temps, les alliés multiplient les offensives avec succès.

Partout, les allemands reculent. Le dimanche 29 septembre, dans le bureau du Feldmarshall, Ludendorf développe sa pensée devant un représentant du Gouvernement : la situation stratégique et l'affaiblissement du moral de l'armée exigent un armistice immédiat alors que les combats se déroulent encore sur le territoire ennemi. Il faut entrer le plus vite possible en contact avec nos adversaires. Les allemands prennent alors contact avec le Président américain Wilson, pas avec les alliés européens. Le 1<sup>er</sup> novembre, toutes les armées alliées sont à l'offensive, et gagnent du terrain partout... Alors que la révolution est en marche en Allemagne.

Le 5 novembre, sur proposition du Chancelier Max de Bade, Matthias Enzberger est missionné pour conduire des négociations avec le Maréchal FOCH... Le même jour à Washington, est remise la réponse du Président Wilson adressée au Chancelier Allemand... qui précise que le Maréchal FOCH a été autorisé par le Gouvernement des Etats Unis et par les gouvernements alliés, à recevoir les représentants dûment accrédités du gouvernement allemand et à leur communiquer les conditions d'un armistice.

... Et sur le terrain, au Grand Quartier Général Allié (à Senlis), FOCH met la dernière main à l'offensive de Lorraine., la date de l'attaque est fixée au 14 novembre ! En même temps FOCH

fixe le lieu de rencontre des délégations. Ce sera à deux kilomètres de Rethondes, dans la forêt, près de Compiègne... Enzberger ayant reçu les pouvoirs nécessaires à conduire la délégation allemande, le « processus » de l'Armistice est enfin engagé... et on en arrive au lundi 11 novembre.

A Rethondes, il est 2h15 quand la délégation allemande rejoint le wagon-bureau du Maréchal FOCH.

Les discussions sont terminées à 5h15 et il est décidé de retenir 5h00 de telle sorte que l'Armistice entre en vigueur sur tous les fronts 6 heures plus tard à 11H00 exactement...

C'est alors, sans internet, une véritable course qui est lancée pour transmettre le document et pour diffuser l'information. .. Jusque sur le front, vers tous les commandements, dans toutes les tranchées.

Ce sera donc à 11h00... Il y a 106 ans que sonnera le cessez le feu sur tout le front... et que sonneront les cloches dans toutes les communes.

Quel soulagement ! La guerre est finie ! C'est l'heure de la victoire.

L'Alsace et la Lorraine rejoignent la France... Mais la France est exsangue : près de 1 400 000 tués ou disparus et 1 100 000 blessés frappés d'invalidité !

C'est terrible, et ça affectera la France pendant des générations ... Car tous les tués et invalides manqueront à autant de fille, qui décèderont demoiselles sans enfants.

Mais cette guerre au bilan si catastrophique, tout le monde la souhaitait la dernière...

La der des ders ! ...

Nous savons hélas, qu'elle ne le fut pas ! Y compris par les bouleversements politiques rendus possibles par la guerre (révolution russe et bolchévique), et par les conséquences du traité de Versailles sans doute trop vengeur, et que le président Wilson aurait voulu voir

conclure la paix des peuples sans annexions ni indemnités.

Ainsi l'épreuve horrible de 14-18 et de ses conséquences, sera hélas suivie d'un nouveau conflit, plus horrible encore avec ses exterminations entre 1939 et 1945...

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, face à l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre. Mais l'armée française n'attaque pas et assiste, à l'écrasement des Polonais. Pendant huit mois de « drôle de guerre » les soldats français attendent les allemands derrière la ligne Maginot considérée infranchissable.

Et le 10 mai 1940, la Wehrmacht déclenche par offensive et atteint la France le 13, là où personne ne l'attendait : dans la forêt des Ardennes. Les troupes françaises cèdent devant Sedan déclenchant l'exode.

Stabilisé sur la Somme, le front est de nouveau percé le 7 juin. Après un mois de contact seulement, l'armée française est détruite. Le 10 juin 1940, le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux.

Le 10 juillet, le Parlement réuni à Vichy donne le pouvoir constituant au Maréchal Pétain. La III<sup>ème</sup> République est morte !

Hitler impose alors à la France un armistice très contraignant, mais il lui permet de conserver un gouvernement théoriquement indépendant et une petite armée de 100 000 hommes.

Acceptant ce marché, Pétain entre dans la voie de la collaboration et restaure les valeurs traditionnelles « Travail, Famille, Patrie » !

Rapidement, la réalité répressive de l'occupant se dévoile ! Pourtant, le gouvernement ne cesse de renforcer sa collaboration.

En juin 1942, le n°2 du régime Pierre Laval va jusqu'à déclarer qu'il souhaite la victoire de l'Allemagne

Le 11 novembre 1942, la Wehrmacht envahit la zone Sud... Sans résistance française...

C'est le 8 novembre 1942 que les Alliés (les américains) débarquent en Afrique du Nord française...

C'est là que le Général de Gaulle (qui a organisé une forme de gouvernement et constitué un embryon d'armée, les 70 000 soldats des forces françaises libres) devra batailler pour faire reconnaître son autorité... grâce au soutien du Conseil National de la Résistance... qui réunit tous les mouvements de résistance qui représentent une force qui compte à la fin de la guerre.

Le 6 juin 1944, l'assaut est lancé par le débarquement allié (américains, anglais, canadiens et 177 français) en Normandie.

Ainsi, les français sont-ils pratiquement absents des plages normandes... Mais ils participent aux combats grâce aux FFI (Forces Françaises de l'Intérieur).

Rapidement De Gaulle manœuvre pour affirmer et l'autorité de l'État, et l'autorité légitime de son gouvernement.

Le 15 août 1944 se produit le second débarquement en Provence avec des moyens également impressionnants : 400 000 hommes, 2000 bâtiments et 2000 avions.

Mais à la différence du débarquement en Normandie, en Provinces les troupes sont à 70 % françaises !

La valeur des troupes françaises régulières, l'action de la résistance et le soutien de la population sont alors les trois facteurs qui expliquent que les britanniques, et surtout les américains cessent leurs tergiversations envers le gouvernement du général de Gaulle : celui-ci est reconnu par les Alliés officieusement le 11 juillet 1944 et officiellement le 23 octobre 1944.

La libération de la France sera effective au carrefour des années 1944/1945 après une ultime et forte réaction allemande dans les

Ardennes vers Noël 1944... la Capitulation de l'Allemagne après la bataille de Berlin et l'occupation de tout son territoire intervenant le 8 mai 1945.

La seconde guerre mondiale s'achevant plus tard dans le Pacifique après l'utilisation de la bombe atomique à Hiroshima et Nagasaki !

Les bilans humains et matériels de ces deux conflits mondiaux 14-18 et 39-45 sont abominables !

Les conséquences territoriales et politiques souvent catastrophiques.

Suivront néanmoins les guerres de décolonisation, dont la guerre d'Algérie puis, dans un monde longtemps globalement en paix, des interventions de nos forces militaires en de multiples lieux de tensions.

Mais lorsque nous commémorons les armistices du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945, des événements majeurs sont trop minimisés, voir totalement ignorés :

1. Ce sont tous les peuples de l'empire français qui ont « fait » la guerre, c'est-à-dire aussi les soldats provenant des colonies.

En effet, étrangement, la France, qui a produit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26 août 1789 (Déclaration qui fait partie intégrante de notre Constitution), s'est largement employée durant le 19<sup>ème</sup> siècle à conquérir des territoires par la force et à soumettre leurs peuples et leurs ressources à sa domination.

Et ces peuples ont été mis à contribution dans les deux conflits.

On estime à 600 000 les soldats de la guerre de 14-18 qui venaient des colonies, soit 7% des hommes mobilisés.

Nous avons tous en mémoire les chasseurs d'Afrique, les Spahis, les

tirailleurs, et les zouaves ... qui souvent, n'ont pas reçu la reconnaissance méritée.

Et les colonies n'ont pas fourni que des soldats. On a fait venir environ 600 000 travailleurs pour servir de main-d'œuvre dans les usines, aux champs et à la mine.

Durant la guerre de 1939/1945, dans des circonstances très différentes la France ayant capitulé en 1940, l'Empire et ses habitants ont à nouveau apporté un concours essentiel à la France, d'abord à travers la France libre qui a assis sa légitimité territoriale, progressivement, dans les colonies d'Afrique et d'ailleurs, avant de prendre pied en France métropolitaine en 1944.

Et il serait injuste de passer sous silence la contribution des harkis au sein de l'Armée française en Algérie, combattants livrés ensuite au sort funeste que l'on sait.

Sachons ne pas oublier tout cela, et les colonies, et leurs soldats de France, dans nos débats présents.

2. Commémorant les armistices de 1918 et de 1945 et donc des victoires, nous devons ne jamais oublier :

- Les combattants de nos défaites tout particulièrement de juin 1940... qui y ont ou bien laissé leur vie, ou plus souvent leur liberté par des années de captivité en Allemagne.
- Et nous ne devons jamais oublier que seuls nous n'aurions jamais gagné.

→ **En 1914-1918**, si nous avons tenu grâce à nos poilus et grâce à la présence combattante de la

Grande Bretagne et de son Commonwealth, nous avons gagné grâce à l'arrivée massive des américains en 1918 alors que notre pays était exsangue face aux dernières offensives allemandes. (Les Etats Unis sont entrés en guerre après que la guerre maritime allemande ait atteint des bateaux américains).

D'ailleurs, la guerre de 1914-1918 enregistre la perte d'influence planétaire de l'Europe au bénéfice des Etats Unis qui pèsent de tout leur poids dans le traité de Versailles... et sa non ratification.

→ **En 1939-1945 ce fut encore plus déterminant** la seule résistance nationale européenne à l'expansionnisme allemand étant assurée par la Grande Bretagne !... D'ailleurs, dès son appel du 18 juin, De Gaulle en appelait à la puissance industrielle des Etats Unis qui, entrés en guerre après Pearl Harbor, ont été l'acteur majeur et déterminant de notre camp occidental, l'Union Soviétique payant de son côté un énorme tribut humaine à la guerre d'usure menée victorieusement contre l'Allemagne sur le front est.

Et c'est grâce au génie, à l'audace, et à la vision de De Gaulle à l'origine de la France libre à Londres, avec le soutien de la Résistance intérieure, que la France dans sa plénitude a appartenu au camp des vainqueurs de 1945 !

N'oublions jamais tout ça !

N'oublions jamais !... surtout quand les Etats Unis nous disent qu'ils ne s'occuperont que de leurs intérêts.

N'oublions jamais... quand notre seul salut à la hauteur des

défis d'aujourd'hui passe nécessairement par une Europe plus cohérente, plus intégrée, pour être plus forte !...

Et soyons conscients que la paix que nous avons connue globalement depuis la deuxième partie du 20ème siècle résultait de la patiente construction de nouvelles relations entre les Etats et les peuples.

A cet égard, quelle dette humaine avons tous envers l'Union Européenne dont nous ne soulignons que trop exclusivement les défauts alors qu'il faut la muscler.

Et confrontés aux problèmes du 21<sup>ème</sup> siècle, qui sont de plus en plus considérables, souvenons-nous de ce qu'a été la vie et le sacrifice des générations qui ont connu 1914/1918 et 1939/1945 dans leur chair et dans leur cœur.

Saluons respectueusement leur mémoire, la mémoire de ceux qui ont payé le prix fort, et essayons de nous en montrer dignes... et, forts des enseignements du passé, sachons – sans aucun esprit partisan, et dans le respect des sensibilités de chacun – sachons identifier les vrais défis et les relever avec responsabilité et clairvoyance, dans un monde où des évolutions très préoccupantes ne cessent d'augmenter. Avec l'émergence des BRICS, et du Sud Global, l'organisation du monde et ses rapports de forces sont en plein bouleversement !

- **Certes, ne minimisons rien des soucis du quotidien, mais sachons les considérer avec discernement et les hiérarchiser.**

- Et acceptons les efforts nécessaires, tout particulièrement financiers ! Si nous avons des exigences collectives, assumons les, arrêtons d'en reporter l'addition à plus tard, c'est choquant et injuste pour les jeunes générations qui devront payer ! et c'est incroyablement dangereux d'affaiblir à ce point notre pays exposé à l'impuissance face aux drames qui peuvent survenir. 3 200 milliards de dette c'est un incroyable désarmement unilatéral !!!

Car c'est là notre urgence, notre urgence nationale qui doit nous rassembler par-delà toutes nos sensibilités et convictions ; oui, **soyons Nation face aux menaces et aux dangers qui sont autant de défis :**

#### **Le défi de la démocratie :**

Les populismes de toutes tendances font un retour en force sur toute la planète, chez nous compris.

#### **Le défi de la paix et de la sécurité :**

La guerre, qui n'a jamais vraiment disparu de la planète, la réinvestit dangereusement : elle est à nos portes en Ukraine par la volonté de conquête de la Russie ; Elle est à nouveau très présente au Moyen Orient où les extrémistes de deux peuples rejettent toute idée de partition du territoire qu'ils revendiquent !

Et, ailleurs, les plus grandes puissances arment comme jamais ; la Chine ajoutant la course à la puissance militaire, à la conquête économique par les marchés et par la prise de contrôle des ressources, et au développement de ses zones d'influence !

#### **Le défi de l'humanisme et de la fraternité :**

Nous devons armer l'Europe sans compter sur d'autres avec des moyens militaires renforcés et modernes pour être très puissants.

Nous devons relever ce défi pour combattre le racisme et l'antisémitisme qui prospèrent à nouveau, nous ramenant aux heures les plus sombres de notre histoire.

#### **Les défis des changements climatiques qui s'imposent à nous :**

Avec bientôt 10 milliards d'humains qui malmènent la planète (surtout nous, dans nos sociétés développées), notre terre n'en peut plus, et nous répond par des changements climatiques et leurs conséquences de plus en plus catastrophiques, qui nous imposent de changer nos comportements et de nous adapter.

**Les défis des migrations** que nous devons de plus en plus savoir accueillir de manière maîtrisée et organisée, ces mouvements de populations étant appelés à croître considérablement pour fuir la famine, la pauvreté, la guerre, tous les totalitarismes, ainsi que les conséquences des changements de climat (montée des eaux, désertification...).

Ni les murs, ni les clôtures, et pas même des camps chez d'autres payés par nous, ne seront la solution.

Sans oublier de relever les défis technologiques, scientifiques et économiques, ...

Le pouvoir planétaire de certaines puissances, menaçant de s'imposer à tous...

**L'Europe donnant à cet égard des signes d'essoufflement inquiétants !**

**Or, seule l'Europe est notre salut !**

**Voilà, nos défis d'aujourd'hui à relever pour éviter le déclin de notre pays, et pour dissiper des causes de nouveaux conflits.**

Sachons le faire tout simplement par-delà nos différences d'opinions, mais dans notre intérêt à tous et dans l'intérêt des jeunes générations.

Dans ce monde que ma génération pensait ne voir évoluer que vers plus de liberté, plus de richesse et plus de justice, plus de paix,

Dans ce monde que de grands naïfs disaient connaître la fin de l'histoire à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle après la chute du mur.

Dans ce monde qui renaît :

- Aux populismes, aux totalitarismes, et aux sectarismes,
- Au militarisme et à la guerre pour servir les pouvoirs totalitaires qui galvanisent leurs peuples contre un ennemi.

Dans ce monde soumis aux pires changements climatiques qui vont tout bouleverser et qui vont multiplier les catastrophes naturelles.

Dans ce monde de plus en plus éclaté, où les règles de l'organisation mondiale issues de la deuxième guerre mondiale sont de moins en moins reconnues...

Dans ce monde où les ambitions de domination du monde se multiplient et s'affirment explicitement.

Abordons ces défis de manière objective et responsable, l'Histoire et les conflits passés nous ayant enseigné où conduisent les dérives.

**Quel plus beau témoignage de reconnaissance que celui-là, pourrions-nous adresser à nos aînés qui ont donné leur vie pour que prospère la France et pour que les français vivent libres ?... !!**

**Faisons le dignement et en responsabilité, dans la Liberté, l'Égalité et la Fraternité de notre République qui nous rassemble tous !**

**Vive la République !**

**Vive la France ! »**

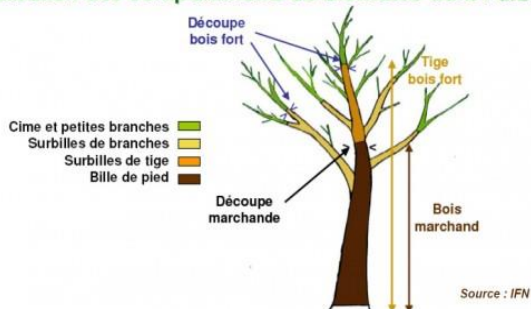
# Les piles de bois en forêt

Si vous vous baladez souvent dans la forêt serri-sapinoise, et notamment à la Menère, vous avez certainement remarqué des grumes ou des piles de bois le long du chemin. Leurs origines peuvent être différentes et cet article a pour but de les dévoiler. Mais avant d'en apprendre davantage sur le bois de notre commune, il est primordial de rappeler à quel point il est dangereux de monter sur les empilements de bois. Il est donc formellement interdit de les gravir. Il en va de votre sécurité.

En préambule, il convient de parler des grumes stockées sur les bas-côtés du chemin des Tilleroyes. Il s'agit de billes, le tronc principal de gros arbres tronçonnés du pied de l'arbre jusqu'aux premières branches. Elles seront vendues comme bois d'œuvre, c'est-à-dire pour un usage « noble », comme la fabrication de meubles, de charpentes ou même de douelles de tonneaux quand le chêne est d'excellente qualité. Outre le chêne, notre forêt produit principalement du charme, du hêtre et du sapin pour des usages divers et variés. Il est important de noter que ce bois est vendu à des scieries locales.

Lorsqu'un arbre est coupé, toute sa matière est bien évidemment exploitée et valorisée au mieux selon les propriétés du bois. La surbille est la partie du tronc se situant au-dessus de la bille et qui soutient les premières branches. Elle est également valorisée en bois d'œuvre (mais de qualité inférieure) et c'est pourquoi elle est également stockée en bord de chemin et parfois empilée. Billes et surbilles peuvent rester plusieurs mois en forêt avant d'être transportées par un grumier vers la scierie.

## Localisation des compartiments de biomasse dans l'arbre



L'ensemble des branchages de l'arbre (houppier) ainsi que les arbres d'un diamètre inférieur à 30 centimètres sont également exploités. Le plus souvent, ils sont valorisés en bois énergie destiné à fournir de la chaleur ou de l'électricité grâce à sa combustion. En premier lieu, ce sont les habitants qui en bénéficient, avec un maximum de 30 stères par foyer. Une fois que tous ces affouagistes ont vu leur demande satisfaite, le reste est transformé en bois énergie de manière industrielle. Selon le nombre d'arbres coupés dans la saison, cela peut représenter une quantité importante de bois. Il ne faut donc pas s'étonner de croiser en forêt de grandes piles de bois principalement composées de chêne mais dans lesquelles il peut parfois y avoir d'autres essences. Ces empilements peuvent sécher plus d'un an en forêt afin d'atteindre un taux d'humidité suffisamment bas. Ensuite, ce bois sera



transformé de différentes manières selon sa destination :

**Bûches** : ce sont de petits rondins qui seront fendus et sciés en différentes tailles afin d'alimenter les poêles et les cheminées.

**Plaquettes forestières** : elles se présentent sous la forme de petits morceaux de bois d'environ 2 × 2 × 5 centimètres, résultat d'un broyage par des engins mécanisés directement en forêt.

**Granulés** : aussi appelés pellets, ce sont de petits cylindres issus du compactage de sciures

de bois, de plaquettes, ou plus marginalement de bois écorcé.

Le bois énergie a plusieurs avantages. C'est la première source d'énergie renouvelable en France. La gestion durable des forêts permet de rendre cette ressource inépuisable par le renouvellement permanent du stock de bois. C'est l'énergie la moins chère du marché. Elle se démarque également par la stabilité de son coût du kWh PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur : quantité totale de chaleur dégagée par la combustion) au cours des années. En effet, les énergies au bois ne sont pas sujettes aux conflits internationaux comme le sont le pétrole et le gaz. Pour finir, cette énergie est génératrice d'emplois. En effet, La filière française du bois de chauffage compte près de 2900 entreprises de toute taille qui génèrent plus de 14000 emplois directs et indirects (selon le Syndicat des Energies Renouvelables).

Il y a aussi en ce moment dans notre forêt d'immenses piles de billes et surbilles de sapins pectinés. Ce bois servira à faire des planches mais aussi des panneaux agglomérés après déchiquetage. Le nombre d'arbres abattus peut paraître impressionnant, mais il est justifié au vu de l'évolution climatique. En effet, les résineux plantés dans les années 60 et 70 à ces altitudes souffrent des fortes chaleurs et du manque d'eau durant l'été. Ils sont donc voués à dépérir, même s'ils ne sont pas touchés par les scolytes. Le but ici est de les valoriser au mieux avant que la qualité du bois ne diminue.



Plus de Sapins à Serre-les-Sapins... Cruelle ironie contre laquelle nous devons agir. D'une part en laissant une chance à nos résineux de s'adapter à ces nouvelles conditions en aidant la régénération naturelle. De manière plus active d'autre part, en introduisant des essences déjà adaptées à la sécheresse, mais également résistantes au gel, comme le sapin de Bornmüller, originaire des montagnes au nord de la Turquie. Il faut aussi diminuer le nombre d'arbres (décapitaliser) afin que tous aient les ressources suffisantes pour survivre. C'est là tout l'enjeu de notre nouveau plan d'aménagement qui vient de débuter et qui prendra fin en 2043.

Pierre-Edouard BILLOT  
Conseiller municipal  
Chargé de la forêt



# Recensement de la population et présentation des agents recenseurs

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune

est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Afin de réaliser les opérations de collecte pour le recensement qui aura lieu du 16 janvier au 15 février prochain, nous avons procédé au recrutement de 4 agents recenseurs pour couvrir tout le territoire de notre commune.

Nous vous les présentons afin de pouvoir les identifier plus facilement lors de leur passage :



CARMILLE Annick



DEMILLIER Lio



BALANCHE Yves



MESNIER Alain

Chaque agent sera muni d'une carte officielle d'agent recenseur.

A partir du début du mois de janvier, vous les verrez sillonner les rues de notre village ; et à partir du 16 janvier ils pourront être amenés à se présenter à votre domicile.

Merci de leur réserver un bon accueil et de les assurer de votre coopération pour la réussite de ce recensement de la population de Serre les Sapins en 2025.

Karine AUBRY  
Conseillère municipale  
Coordinatrice communale du recensement

## Aménagement

# Travaux du futur atelier municipal

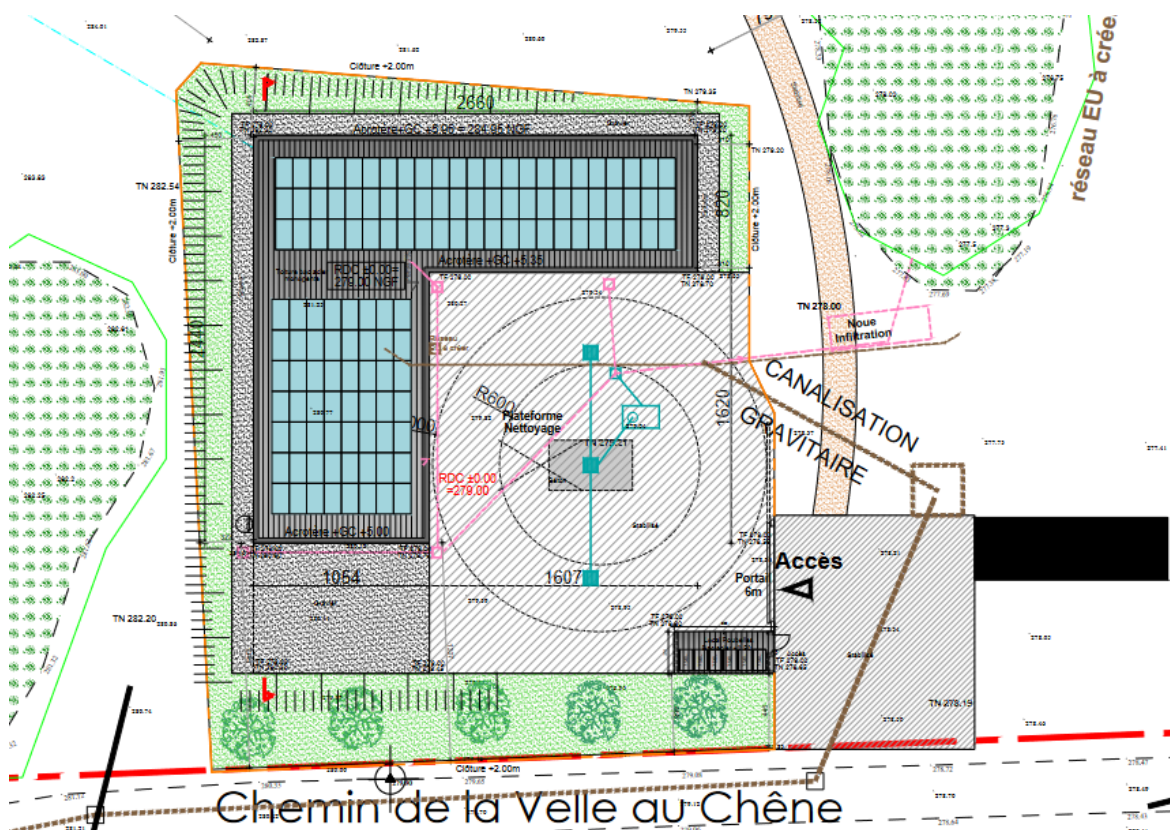
Le chantier du futur hangar communal a commencé le 19 août 2024 sur la zone de la « Combe à Lavaux », rue de la Velle aux Chêne.

Les branchements aux réseaux eaux usées et eau potable ont été réalisés par l'entreprise

HEITMANN. L'extension au réseau électrique sera conduit par le SYDED.

La durée des travaux sera de 11 mois environ et devrait se terminer fin du premier semestre 2025.

Plan du hangar :



Après l'intervention de la société PBTP qui a fait le terrassement, les fondations ont été réalisées par l'entreprise BARANZELLI. La structure métallique a ensuite été construite par l'entreprise BRISARD.

Depuis le 26 novembre, SOPREMA et SFCA sont en train de réaliser la toiture et l'étanchéité du

couvert. Leur intervention durera environ 10 jours.

Organisé par la maîtrise d'œuvre de AACT+, le déroulement du chantier est conforme au planning prévu. Une réunion de chantier a lieu tous les lundis après-midi pour assurer le suivi et le bon déroulement du chantier.



**Terrassement**



**Montage de la structure métallique**



**Montage de la toiture**

Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint

# CCSL : vers le début des travaux



Après le diagnostic de faisabilité, la consultation des entreprises, le retour des offres, les négociations engagées, et enfin, l'analyse des offres, le conseil syndical a délibéré sur le choix des entreprises le mardi 3 décembre dernier.

La phase de travaux va enfin commencer.

Nous restons cependant prudents sur la date de réouverture.

Quelques changements ont également été votés par le conseil syndical ce 3 décembre, qui seront appliqués dès la réouverture :

- Décision a été prise, comme de nombreuses communes voisines, de ne plus louer aux particuliers ne

résidant pas à Franois et Serre les Sapins.

- Inchangé depuis de nombreuses années, le tarif de location est porté à 600 € le week-end pour les habitants de Serre les sapins et Franois. Cette augmentation n'a aucun lien avec les travaux mais au regard des tarifs pratiqués par les communes disposant d'une salle à capacité égale, et souvent sans prêt de vaisselle, ni d'une cuisine ; nous étions très en dessous.

Dans le prochain bulletin, vous découvrirez l'avancement des travaux et peut-être l'annonce d'une date de réouverture.

Valérie BRIOT  
Présidente du SIVOM

# Le Service National Universel (SNU)

Lors de la cérémonie du 11 novembre, un jeune de la commune, Célestin, a participé dans le cadre du Service National Universel (voir article du 11 novembre). Il avait au préalable effectué une mission de 5 jours au sein des services de la commune.

Il faut noter que plusieurs jeunes de la commune effectuent tous les ans ce service.

## 1 - QU'EST CE QUE LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le **Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans** souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement.

Le parcours du service national universel comporte un séjour de cohésion et un temps de service à la nation, que ce soit dans le cadre d'une démarche individuelle ou réalisé dans le cadre du dispositif CLE (classes et lycées engagés).

Un délégué au service national universel a été institué (décret n° 2023-69 du 6 février 2023)

Sa mission est de contribuer à l'organisation de la phase d'engagement volontaire des jeunes et de préparer l'extension du SNU. Il est sous l'autorité des ministres chargés des armées, de l'éducation nationale et de la jeunesse.

## 2 - DEROULEMENT

### 21 - Le séjour de cohésion

Dans un centre SNU, un séjour collectif de 12 jours avec des jeunes venus de différents départements et partageant leur envie de faire bouger les choses et de s'engager pour la société.

Ce séjour collectif propose des activités :

- renforçant **la cohésion, l'autonomie et l'engagement** : projets collectifs, ateliers pratiques, sport, temps de

démocratie interne, rites républicain, etc.

- liées aux **enjeux de société** : citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.

Exemples : ateliers sur la protection de la biodiversité, visite du patrimoine naturel et mémoriel local, journée défense et mémoire, formation prévention et secours civiques, self-défense, handisport, ateliers de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement.

Trois jours seront consacrés à un projet d'engagement collectif sur une des 4 thématiques suivantes : défense et mémoire, sports et jeux olympiques et paralympiques, environnement, résilience et prévention des risques.

Le séjour de cohésion est gratuit : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

### 22 - Le temps de service à la Nation

Le parcours SNU peut être poursuivi avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

#### La mission d'intérêt général

La mission d'intérêt général peut être effectuée **tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou pendant douze jours consécutifs** hors temps scolaire durant l'année qui suit le séjour de cohésion. Près de chez eux, des **organismes publics** (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.) et des **associations** proposent aux jeunes des offres de mission correspondant à leurs attentes et à leurs disponibilités.

**Des exemples :** Missions solidaires, aide à des publics fragiles, chantiers de restauration du patrimoine, organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

### **Les autres formes d'engagement**

Les jeunes peuvent s'engager dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, dans les réserves, ou dans du bénévolat, **avant leurs 25 ans** et pour une durée de **trois mois à un an**.

Quelles missions ? Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants :

[Service civique](#), [bénévolat associatif](#), sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.

Vous pouvez vous inscrire si vous êtes intéressé via le site [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)



### **Adresses utiles**

Adresse : Ministère de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

Téléphone : 01 55 55 10 10

[education.gouv.fr/le-service-national-universel-snu](http://education.gouv.fr/le-service-national-universel-snu)

Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint  
Correspondant défense

## Bilan action chats « libres »

Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité du Maire.

En vertu de l'article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime, le Maire peut procéder à la capture de chats errants sur la commune qui ne sont pas identifiés (c'est-à-dire ni tatoués ni pucés) et dont l'identité du propriétaire n'est pas connue.

Ces chats sont alors stérilisés et identifiés puis replacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation de la commune par de nouveaux chats errants.

Ce dispositif, présentant une alternative à la fourrière, est dit « chats libres » et peut résulter d'une coopération avec une association de protection animale et un ou des vétérinaires.

C'est pourquoi, la commune a décidé de conventionner en Avril 2021 avec l'Association Nala Mystic & Compagnie afin de prendre en charge, au nom de la commune, la capture (le trappage).

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

**En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.**

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions.

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et de placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Pour les femelles, l'absence de stérilisation est corrélée à un risque élevé de tumeur mammaire entraînant généralement la mort de l'animal.

De plus, une stérilisation permet :

- une meilleure relation entre le chat et sa famille ; un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants entre autres ;
- une diminution de la chasse par le chat : la petite faune sauvage et l'équilibre de l'écosystème sont mieux préservés. Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident. Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'humain ;
- une diminution conséquente du nombre des abandons.

Depuis le début de notre partenariat, 43 chats errants sont devenus des chats libres : capturés (trappés), stérilisés, relâchés.

En 2024, 12 chatons ont été pris en charge en famille d'accueil.

En 2021, Nala Mystic & Compagnie avait installé un abri pour chats libres mais il a été retiré en 2024 parce que les chats libres ont trouvé refuge dans une grange.



Toutes ces actions ont un coût pour notre collectivité :

ANNÉE	MONTANTS payés par la Commune	MONTANTS payés par NMC (plan de relance)	TOTAUX
2021(début convention Avril)	1 478,40 €		1 478,40
2022	636,70 €	45,00 €	681,70
2023	876,50 €	791,00 €	1 667,50
2024 (au 09/11)	1 831,70 €	276,20	2 107,90
<b>TOTAUX</b>	<b>4 823,30 €</b>	<b>1 112,20</b>	<b>5 935,50 €</b>

Nous constatons une augmentation très nette en 2024 en raison d'une augmentation des chats errants.

Une nouvelle campagne de capture avec stérilisation permettra, comme après la première, une maîtrise de la population féline.

La vigilance de tous est essentielle : penser à bien identifier votre animal de compagnie et si il se balade en dehors de votre domicile, même si ce n'est pas obligatoire, faites le stériliser !

Valérie BRIOT  
Première Adjointe



# Peut-on enterrer son animal dans son jardin ?

La mort fait partie de la vie et c'est pourquoi les particuliers et les communes se posent la question : Peut-on enterrer son animal dans son jardin ?

Le décès d'un animal de compagnie, souvent considéré comme un membre de la famille, est un moment difficile. Quand le vétérinaire vous annonce la nouvelle, terrible, le propriétaire est souvent démuni.

Les animaux de petite taille (chats, chiens, etc.) doivent être incinérés. Il existe également quelques cimetières animaliers. Les équidés peuvent être incinérés ou, comme les autres animaux, confiés à une entreprise d'équarrissage.

Jeter la dépouille d'un animal dans une poubelle, un égout ou tout autre lieu est interdit et peut être puni d'une amende de **3 750 €**.

Il est également interdit d'enterrer soi-même un animal, notamment dans son jardin.

Vous pouvez **confier** la **dépouille** de votre animal de compagnie à un **vétérinaire** pour qu'il se charge de le faire incinérer par un crématorium animalier.

Vous devez effectuer cette démarche **dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures suivant le décès**.

Vous pouvez aussi contacter directement un crématorium animalier.

Pour trouver les coordonnées d'un crématorium animalier, vous pouvez vous adresser à votre vétérinaire ou à votre direction départementale de la protection des populations :

DDETSPP du Doubs

5 Voie Gisèle Halimi

BP 91705

25043 Besançon CEDEX

Tél. : 03.39.59.57.00 - Courriel:  
ddetspp[@]doubs.gouv.fr

## La crémation est un service payant.

Les crématoriums proposent généralement les services suivants :

- Soit une **incinération collective** : votre animal est incinéré simultanément avec d'autres animaux de compagnie dans la même cellule de crémation. Vous ne pouvez pas, dans ce cas, récupérer les cendres. Celles ci sont dispersées dans un lieu privé, en général un jardin du souvenir détenu par le crématorium animalier
- Soit une **incinération individuelle** : votre animal est incinéré seul. Vous pouvez, dans ce cas, récupérer l'intégralité des cendres. Certains crématoriums peuvent aussi proposer d'assister à la crémation.

Vous pouvez conserver les cendres chez vous, ou les disperser, dans un lieu privé vous appartenant (par exemple, votre jardin), un cimetière animalier, un jardin du souvenir détenu par le crématorium ou en plein nature (en évitant les voies et parcs publics et les champs de culture). Vous ne pouvez pas faire déposer l'urne dans un caveau familial dans un cimetière réservé à l'inhumation des humains

**De plus,** vous devez **déclarer son décès** au **fichier national d'identification des carnivores domestiques (I-cad)** depuis le site de l'I-Cad, dans votre espace *Détenteur*.

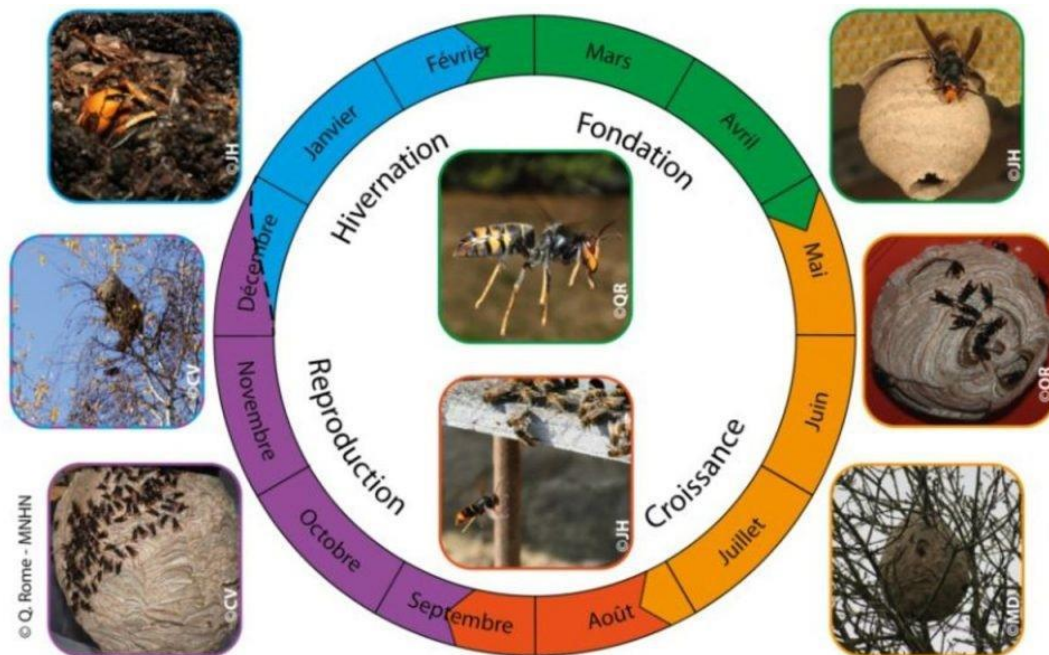
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Association Nala Mystic & Compagnie

(Tél. : 07 67 76 96 49 – Courriel : [association.1901.nmc@gmail.com](mailto:association.1901.nmc@gmail.com)) avec laquelle nous avons établi une convention depuis plusieurs années s'agissant des chats errants.

Valérie BRIOT  
Première Adjointe

# Le frelon asiatique

Le cycle biologique du frelon asiatique



Cycle biologique de *Vespa velutina* en France. Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome *et al.*, 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, MD = M. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).

Le frelon asiatique est devenu un enjeu pour l'équilibre de la biodiversité. Certes il s'attaque aux abeilles mais aussi à d'autres insectes pollinisateurs. Il convient donc de lutter contre ce fléau.

Ce problème peut être en partie résolu sur la commune si une lutte est organisée à notre niveau.

**En 2024, plusieurs de nos concitoyens ont installé des pièges. Ces pièges ont a priori donné de bons résultats car les attaques sur les ruches ont été quasi inexistantes. Deux nids ont été détruits sur la commune.**

Aujourd'hui les femelles sont entrées en hibernation et ne réapparaîtront qu'au printemps dès que la température sera de 15°C. Nous allons reconduire cette action en 2025.

Pour cela nous faisons appel aux bonnes volontés qui accepteraient de se joindre, avec l'aide de nos deux référents, Mr COURVOISIER et Mr CANO, à la lutte contre cet insecte en organisant un piégeage de printemps pour capturer un maximum de femelles frelons sur la commune.

**Nous vous invitons donc à une réunion d'information et d'instruction sur la nature de ce problème et le piégeage.**

**Mercredi 26 février 2025  
à 18H00**

**à la Maison du Mieux Vivre,  
24 rue de la Machotte**

## Lutte contre le frelon asiatique

### – Le piégeage de printemps

Le piégeage de printemps est destiné à capturer le maximum de fondatrices (femelles frelons fécondés à l'automne précédent) qui débutent la construction d'un nid primaire : ce nid gros comme une balle de tennis servira de lieu de naissance de futurs frelons asiatiques pour construire plus tard le nid définitif d'un diamètre de plus de 60 cm, peuplé de 5 à 6000 frelons.

A la fin de l'hiver, dès que les températures journalières atteignent les 15°C, mettre en place 1 piège à frelon asiatique entre 2 ruches pour un rucher d'une dizaine de ruches.

En dehors d'un rucher, positionner un piège à 1,5 m du sol sur un site attractif pour les frelons : dans un arbuste ou un arbre en fleur fréquenté par des abeilles.

Les frelons seront attirés par le nectar des fleurs et les insectes pour nourrir leurs larves

Le piège doit être nettoyé et restauré tous les 5 à 6 jours afin de maintenir son attractivité.

### – Le piégeage de fin d'été

Il est destiné à faire baisser la pression du frelon sur les abeilles d'un rucher ou d'un endroit fréquenté par le frelon.

Disposer un piège ouvert avec de la nourriture (viande, poisson, sirop et confitures) éloigné des abeilles du rucher.

Ce piège habituera le frelon à venir se rassasier et prévenir les autres de sa position.

Le laisser en place une semaine et le remplacer par un piège fermé identique au piégeage de printemps.

Nettoyer et remettre en fonction ce piège de façon régulière jusqu'à ce que le frelon disparaisse.



Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint

# La Maison du Mieux Vivre



La maison du mieux vivre (MMV) est un espace convivial qui est ouvert à tous les habitants du village. Ce bâtiment, ancienne crèche du village, a été rénové il y a quelques années.

Gérée par l'Association Famille Rurale, il vous est proposé de nombreuses activités, atelier couture, cours de cuisine, d'informatique, etc....

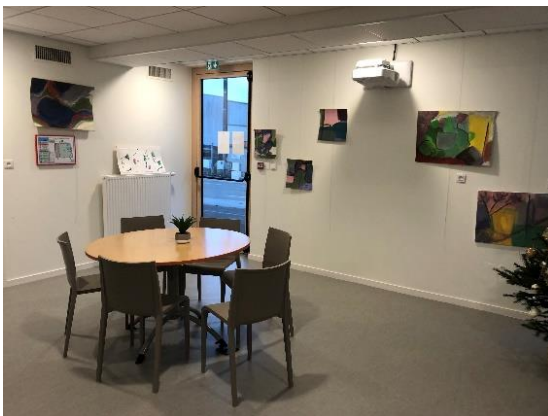
Vous pouvez aussi y jouer à des jeux de société, jeux de cartes dans une ambiance chaleureuse en buvant un petit café. Une petite cotisation annuelle de 25€ par personne ou 40€ par couple vous sera demandée. Vous y

rencontrerez aussi des habitants des villages voisins, permettant ainsi de tisser des liens entre nous et entre générations.

## Ouverture :

- les lundis, mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30,
- jeudis de 9h00 11h30 et de 14h à 16h30 et vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 16h30.
- les mercredis et samedis, ouverture en fonction des activités programmées.

**N'hésitez pas, venez vous renseigner et boire un café si vous êtes intéressés.**



Exposition d'un peintre amateur



Atelier couture et bar à café

Philippe LECLERC  
Deuxième Adjoint

**NB** : la MMV gérée par l'AFR offre de nombreux services et animations ; elle constitue un espace de vie sociale agréé par la CAF. Les actions développées se fondent notamment sur les orientations du Plan Climat Air Energie territorial, du Plan d'Alimentation Territorial, et du Contrat Local Santé.



## AVIS DE TRAVAUX D'ELAGAGE

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension :

63 KV PALENTE - SAINT FERJEUX - SAINT VIT Portée(s) : 36-35 AERO, 39-38

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

### **SERRE-LES-SAPINS**

à dater du **02/01/2025**

jusqu'au **15/03/2025**

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux BOURGOGNE, à l'entreprise :

Rambaud Forêt  
12 rue des Premiers Sapins Nods 25580 Les Premiers Sapins  
03 81 84 08 76 ou 06 72 35 26 32

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide des bonnes pratiques directement sur votre smartphone via le QR code.



<https://www.rte-france.com/riverains/modalites-de-gestion-de-la-vegetation-sous-et-aux-abords-des-lignes-electriques>

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :

RTE GMR BOURGOGNE

Route Jeanne Rose

71210 ECUISSES

Christophe DELHOTAL (06 98 67 07 68)

Jérémy FRITSCH (06 71 96 96 64)

Roland LACROIX (06 10 85 69 41)

# Propriétaires, un projet de rénovation énergétique de votre logement ?

Informez-vous gratuitement sur les aides disponibles dans les locaux :

- de Grand Besançon Métropole à la City, Besançon,
- du CCAS à Planoise, Besançon,
- de la maison France services à Saône (Mairie),
- de la maison France services à Saint-Vit (Mairie).

Prenez rendez-vous dès maintenant :  
sur [www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)  
ou par téléphone au 03 81 68 37 68.



# Rappels

## Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui

peut se dérouler le mardi de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Mais il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

## Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!



## Besoin d'un rendez-vous avec un élu ?

La permanence du mercredi soir, assurée par les adjoints, a été suspendue depuis la crise sanitaire.

Une réflexion a été menée quant à son retour dans son ancienne formule car elle était peu fréquentée spontanément.

Cependant, il est important de vous permettre de rencontrer les élus. C'est pourquoi il est désormais possible de **prendre rendez-vous** pour le :

### Mercredi entre 18h00 et 19h00

Avec l'adjoint(e) compétent(e) qui pourra répondre à votre préoccupation.

Dans cette nouvelle configuration, un rendez-vous avec plusieurs adjoints pourra également être organisé.

Mais, pour obtenir un rendez-vous, vous devez **absolument** contacter le secrétariat de Mairie qui transmettra à l'élu concerné (*il n'y a plus de permanence systématique*) :

- Par téléphone : 03 81 59 06 11 aux heures d'ouverture du secrétariat
- Ou par courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11

Télécopie : 03 81 59 91 41

Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

## Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)

Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon

Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
<b>Dimanche</b>	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20